



AU GREZ DES AÎNES

LES SENIORS DOIVENT-ILS REPASSER LEUR PERMIS DE CONDUIRE ?

A l'heure actuelle, aucune disposition légale n'oblige les seniors à repasser leur permis de conduire. Cependant dès qu'un fait divers dramatique nous relate un accident provoqué par un senior, la question de la limitation de la conduite de ceux-ci se pose.

Un contrôle médical obligatoire ?

Certains pays européens (Espagne, Italie, Portugal, Autriche,...) ont introduit un contrôle médical obligatoire pour les seniors. Mais, selon l'Institut Belge pour la sécurité routière (IBSR) des études montrent que le coût/bénéfice de ce contrôle est très faible. En outre cette mesure risquerait d'entraîner les seniors à abandonner leur voiture et à devenir cyclistes ou piétons alors qu'il ressort de statistiques que ces modes de déplacement sont plus dangereux pour les seniors.

Certaines personnes plaident malgré tout pour un test d'aptitude obligatoire tous les dix ans pour TOUS les conducteurs. Un test qui contrôlerait l'aspect médical, l'aspect psychologique mais aussi les techniques de roulage et la connaissance du code de la route.

L'aptitude à conduire

Selon le code de la route, tout conducteur doit être en état de conduire, présenter les qualités physiques requises et posséder les connaissances et l'habileté nécessaires.

Si vous avez un doute à propos de votre aptitude à conduire ou à propos de l'aptitude à conduire d'un de vos proches, un contact avec le médecin généraliste ou spécialiste peut être utile.

Il évaluera l'aptitude à conduire ou vous renverra vous et/ou votre proche au CARA. (Aptitude à la conduite)

Le CARA peut assortir votre permis de conduire de conditions et/ou de restrictions. Celles-ci sont définies sur base de l'état de santé physique et psychique en tenant compte des risques, des conditions et des dangers propres à la conduite.

Lors de l'évaluation d'aptitude à la conduite, une équipe multidisciplinaire de médecins, de psychologues et experts de la route, détermine les conditions/restrictions de votre permis de conduire et les modifications éventuelles à apporter à votre véhicule. »

La question des assurances

Si, suite au diagnostic d'inaptitude à la conduite, une personne ne remet pas son permis à l'administration communale, l'assurance n'interviendra pas en cas d'accident. La personne sera considérée en infraction par rapport à la loi.

Votre compagnie d'assurances peut accroître le montant de vos primes ou même vous rayer de la liste si elle estime que les accidents que vous avez provoqués sont graves.

Vous devrez alors vous affilier à une autre compagnie d'assurances. Si vous essayez au minimum trois refus, vous pouvez, compte tenu de l'obligation d'assurance en vigueur en Belgique, vous adresser au bureau de tarification.

Quelques conseils pratiques

+ Si vous avez un doute quant à votre aptitude à la conduite ou à celle d'un de vos proches, consultez un médecin. Celui-ci pourra prendre la décision d'interdire la conduite ou pourra vous envoyer au CARA (voir ci-dessus).

+ La vigilance est de mise si vous avez des problèmes de vision, si vous prenez des médicaments dont vous n'avez pas l'habitude,...

+ Certaines associations proposent des cours de conduite pour seniors : cela peut être une bonne occasion de tester et/ou d'améliorer votre aptitude à la conduite.

+ Répondez au test conçu par l'IBSR et l'Imob. Cet outil de prévention comporte 15 questions simples à choix multiple. Ce test est un outil de sensibilisation efficace pour aborder la question de l'aptitude à conduire en fonction de l'âge.

Résumé d'un article publié par SENOAH.

APPEL A CANDIDATURE

Créé en septembre 2014, le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) actuel doit être renouvelé conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (art. L1122_35).

Le Conseil se compose de 15 personnes (hommes et femmes de 55 ans et plus) habitants de Grez-Doiceau.

Son objectif est d'être le lien entre les aînés et les autorités communales pour :

- Valoriser les aînés dans la société,
- Permettre d'exprimer leurs opinions et préoccupations,
- Favoriser les rencontres et ainsi briser, pour certains, l'isolement de leur situation d'aîné.

La mission du CCCA définie dans sa charte de fonctionnement est la suivante : « Nous sommes à l'écoute des besoins et du bien-être des aînés. Nous communiquons aux autorités communales les demandes et suggestions, pour que celles-ci puissent répondre aux attentes et intégrer ces dernières dans la gestion communale.

Nous suggérons, favorisons et appuyons toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien-être moral, social, économique et culturel des aînés et assurons un rôle fédérateur auprès des associations ayant le même objectif.

Nous évaluons nos activités, les résultats et l'efficacité de la politique communale envers les aînés. »

Si vous souhaitez faire partie du CCCA, les candidatures doivent être transmises par écrit, en mentionnant les éléments de motivation de votre engagement. Elles seront prises en compte de manière à assurer un équilibre entre hommes et femmes, sur la représentation équilibrée des tranches d'âges et des différents quartiers et villages de la commune.

Cette demande est à adresser à l'attention de : **Noémie Guillaume**

Courriel : noemie.guillaume@grez-doiceau.be ou par courrier postal : 1 place E. Dubois 1390 Grez-Doiceau

Conférence – Débat «Les aînés face à l'insécurité dans leur lieu de vie»

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés organisera le **jeudi 9 mai 2019 à 15 h au Centre Culturel de Nethen** une conférence/débat sur le thème « les aînés face à l'insécurité dans leur lieu de vie » cela en collaboration avec la zone de police « Ardennes brabançonnaises ».

Lors de cette conférence, les bases essentielles pour assurer votre sécurité vous seront communiquées comme :

- La prévention et les mesures de sécurisation des habitations (lutte contre les vols dans les habitations).
- Les différents types de criminalité envers les seniors (vols par ruse, fraude au digipass, autres fraudes).

Cette conférence est gratuite et accessible à toutes et à tous, le nombre de participants est limité à 35 personnes.

D'autres conférences sont prévues, ultérieurement, à la maison de Coullemont à Archennes et à la salle de quartier à Biez. Une collation clôturera cette après-midi.

Pour une meilleure organisation, voudrez-vous confirmer votre participation par téléphone au **0475/70.47.97** ou par courriel : ccca@grez-doiceau.be

MEMBRES CCCA

CHEREF-KHAN CHEMSI	0476/725005
De SCHAETZEN HERVE	0496/210707
DIELTIENS ANNE	0495/711850
ETIEN MARCEL	0475/414624
GAZON GILBERT	0468/388713
INGELS YVES	0475/704797
JEANPIERRE MARCELINE	010/609286
LEMER COLETTE	0474/618603
LEVEQUE PARIE-PAULE	0497/668476
PUTSEYS NICOLE	010/841321
SPAPEN ANNIE	0494/948884
VAN DER HEYDEN DOMINIQUE	
Présidente	0475/424898
VICCA CLAIRE	0473/212767

TAXI – GREZ

UN SERVICE SOCIAL À VOTRE DISPOSITION

COURSES

MARCHÉ

THÉÂTRE

POSTE

VISITE À UN AMI

BANQUE

TAXI - GREZ À BOUGER !

RÉSERVEZ-LE DÈS MAINTENANT!

CPAS GREZ-DOICEAU
010/84.86.59 - taxigrez@grez-doiceau.be

Les déplacements sont effectués au sein de la commune de Grez-Doiceau et des communes avoisinantes, soit Beauvechain, Hamme-Milla, Warre, Chammont-Glatoux et Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Tarif: 0,3468 €/km

GUIDE DES AINÉS

Guide des aînés

Conseil Consultatif Communal des Aînés

Brochure d'information à destination des aînés de l'entité de Grez-Doiceau

Cette brochure est gratuite dans le cadre du Conseil Consultatif Communal des Aînés de Grez-Doiceau. Pour le prochain numéro de l'éditorial communiqué.

Inscription à la lettre d'info par mail au ccca@grez-doiceau.be